



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal à l'attention du Conseil général du 6 octobre 2026

Adhésion à la région culturelle et validation des statuts

Le Conseil communal vous soumet à nouveau les statuts d'Arcia Région culturelle à la suite du refus de la commune de Bois-d'Amont de rejoindre la nouvelle association.

Lors de sa séance du 23 avril 2026, le Conseil général de Prez avait accepté ces statuts par 19 voix contre 7 et 2 absentions. Le présent projet est rigoureusement identique à celui qui avait été soumis au Conseil général, à la seule exception du retrait de la commune de Bois-d'Amont des communes membres.

Cette nouvelle validation est nécessaire afin de permettre la constitution juridiquement valable de l'association. Les communes participantes doivent en effet accepter une version identique des statuts, correspondant à la composition effective de l'association.

Le retrait de Bois-d'Amont ne remet en cause ni le projet ni son équilibre régional. Prez reste pleinement partie prenante de cette nouvelle région culturelle, qui permettra de poursuivre une collaboration culturelle au niveau régional et de soutenir la vie culturelle de la région.

Le retard pris dans la constitution d'Arcia nécessite d'ailleurs une période transitoire afin d'assurer la continuité des soutiens culturels et de préparer ceux qui concerneront l'année 2027. Cette phase sera organisée sous l'égide de la Conférence régionale pour la politique culturelle.

Compte tenu de ces éléments, et puisque la modification apportée aux statuts se limite au retrait de la commune de Bois-d'Amont, le Conseil communal vous propose d'accepter à nouveau les statuts Arcia Région culturelle.

Message validé par le Conseil communal par voie circulaire.

Le Conseil communal